



## Contrats d'objectifs

### Les propositions de la CFTC retenues par la direction

Ce jeudi 2 juin 2022, la direction de la DCPA a averti les syndicats présents CFTC, CGT et UCP, que la proposition de la CFTC était retenue. Depuis de Nombreux mois la CFTC a travaillé sur ce dossier, et le travail a payé.

### Revalorisation et élargissement des contrats d'objectifs

Le cabinet de la maire a donc donné son accord pour une revalorisation de 50 euros sur la part variable, et un élargissement des bénéficiaires dès 2022.

- Revalorisation de la part variable : **soit 325 euros (275+50) pour 80 agents ;**
- Part fixe de 525 € + part variable revalorisée à 325 € : **soit 850 euros pour 908 agents ;**
- Et **ouverture de la part variable à tous les techniciens supérieurs** des services (des sections opérationnelles) ne touchant pas encore le contrat : **soit un montant de 325 euros pour environ 160 agents ne percevant rien jusqu'à présent !**

› Attention ! Petit bémol à cette annonce : l'accord de la direction dépend de l'arrêt du mouvement de conduite lancé par la CGT.

La direction attend donc de connaître la position de la CGT pour donner une suite favorable à notre proposition et donc à l'augmentation des contrats d'objectifs.

**Venez à la réunion du 7 juin**  
**Bourse du travail : salle Croizat pour de plus amples explications.**

*Vos élus CFTC aux CT et CHSCT*

*Thierry GRANGER : 06 10 36 44 06*

*Alhan SAFFERS : 01 43 47 74 98*

**La CFTC à votre écoute et à vos côtés !**

